

## VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

La commune de VILLERS-SAINT-FRAMBOURG porte l'un des villages remarquables du territoire.

Une attention particulière devra être portée à l'intégration des nouvelles constructions dans le tissu bâti.

D'autre part, il conviendrait de prendre en compte les contraintes environnementales (talwegs, notamment) et les éléments du paysage (vergers, arbres isolés, haies, etc.), ainsi que les continuités de murs de pierres, au titre de la loi paysage.

### Localisation des "méristèmes" :

Le village de Villers-Saint-Frambourg est soumis à des contraintes fortes liées aux talwegs provoquant des coulées de boue. D'autre part, la vocation agricole du village est à préserver. En conséquence, un seul site d'extention potentiel est susceptible de permettre un développement modéré de l'habitat hors du tissu bâti, au lieu-dit "La grande rue".

**ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 20**

### Informations complémentaires :

*Site d'intérêt écologique N° 16 "Mont Pagnotte"*

*Unité paysagère N° 8 "Plateau agricole du Valois"  
(unité paysagère d'intervention prioritaire)*